



# DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

Le maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 25/04/2025. Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 25/04/2025.



Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)



## CONSEIL MUNICIPAL

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

### SÉANCE DU 22 AVRIL 2025 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du 25/04/2025
2025-04-044	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2025-04-045	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Mars 2025	Arrêt du PV
2025-04-046	Compte-rendu des décisions prises par le Maire et le 1 <sup>er</sup> Adjoint	Prend Acte
2025-04-047	Budget lotissement le Chêne vert: Décision modificative n°1	Adoptée à l'unanimité
2025-04-048	Budget lotissement le Gerbier: Décision modificative n°1	Adoptée à l'unanimité
2025-04-049	Budget Panneaux Photovoltaïques: Décision modificative n°1	Adoptée à l'unanimité
2025-04-050	Budget Commune: Décision Modificative n°1	Adoptée à l'unanimité
2025-04-051	Subventions communales 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-04-052	Commande Publiques: livraison de repas en liaison froide à compter de septembre 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-04-053	Mise à Jour du plan communal de sauvegarde - V10	Adoptée à l'unanimité
2025-04-054	Tarifs Marche gourmande 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-04-055	Participation au transport solidaire	Adoptée à l'unanimité

Document affiché le 25 avril 2025 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yves BAUDRY



**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 22 AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire : CAUDAL Grégory

**2025-04-044-Nomination d'un secrétaire de séance**

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

- CAUDAL Grégory
- COULAIS Damien
- BOUILLAUD Julie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-NOMME en qualité de secrétaire de séance : *M. Grégory CAUDAL*

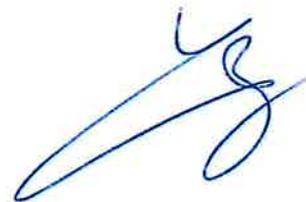
**Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL**



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 AVR. 2025  
et publication du .....  
Le Maire, 25 AVR. 2025



**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,**



DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 22 AVRIL 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire : Grégory CAUDAL

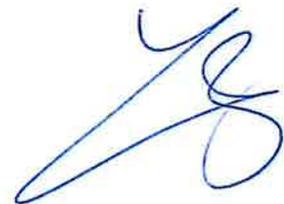
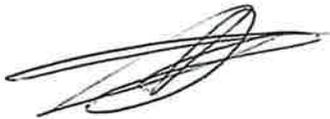
2025-04-045-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 25 mars 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 mars 2025 a été transmis par mail le 15 avril 2025 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 25 mars 2025.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 AVR. 2025  
et publication du 25 AVR. 2025  
Le Maire,

**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 22 AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /  
Secrétaire : Grégory CAUDAL

**2025-04-046-Compte-rendu des décisions prises par le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**1/ Décisions du Maire :**

- Avenants au Marché « Construction atelier Communal » :
  - Lot n° 8 – Carré : - 583,75 € HT selon le détail ci-dessous :
    - Travaux supprimés (receveur de douche / dévidoir mural avec mitigeur) : - 665 € HT
    - Travaux supplémentaires (robinet de puisage avec platine de finition) : +81,25 € HT
  - Lot n°4 : - DUPUIS  
Le compte-rendu du 25/03/2025 comporte une erreur qu'il convient de rectifier : -1 206,00 € HT et non pas -1 447,20 € HT selon le détail ci-dessous :
    - Travaux en suppression (bloc porte hydrofuge / boîte aux lettres) : - 1 332,00 € HT
    - Travaux supplémentaires (panneaux types OSB sur cloison côté atelier) : +126,00 € HT
- Soit un total du marché à : +117,87 € HT en tenant compte des avenants précédents.**
- Divers devis :
  - Climatisation /cabinet d'ostéopathie : 1 876,20 € HT (2 251,44 € TTC) – COMELEC
  - Dépannage alarme / bureau du maire : 168,00 € HT – NEXECUR
  - Drapeaux : 31,60 € HT – SEDI Equipements
  - Point à temps automatique : 8 200,00 € HT (9 840,00 € TTC) – VSE
- Contrat : Fourniture d'électricité du nouvel atelier communal – tarif bleu – EDF

**2/ Décisions du 1<sup>er</sup> Adjoint : devis divers**

- Visuel pour atelier technique : 159,00 € HT – GAP Publicité
- Projecteur RGB avec télécommande : 261,10 € HT - DECOLUM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**-PREND ACTE** des décisions prises par le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL**



**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,**



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 AVR. 2025  
et publication du 25 AVR. 2025  
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 22 AVRIL 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /  
Secrétaire : Grégory CAUDAL

**2025-04-047-Budget Lotissement les chênes verts : Décision Modificative n°1**

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2025-03-036 du 25 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du lotissement les chênes verts ;  
Considérant l'état de frais du 26/03/2025 du notaire de l'Hermenault indiquant un solde à payer d'un montant de 166,00 € relatif à des frais d'acte consécutifs au dépôt de pièces « Le Chêne vert » ;  
Considérant l'absence de crédits à l'article 6227 au budget primitif du lotissement le Chêne Vert, il convient de réaliser une décision modificative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

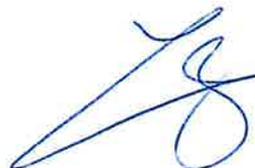
- **D'ACCEPTER** le virement de crédit suivant dans le chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget lotissement le chêne vert :

Dépenses		
Chapitre	Article	Montant en €
011 Charges à caractère général	605 Achats de matériel, équipements et travaux	- 200,00 €
	6227 Frais d'actes et de contentieux	+ 200,00
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>

Pour extrait conforme,  
La secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Yves BAUDRY



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 AVR. 2025  
et publication du .....  
Le Maire, Yves Baudry 25 AVR. 2025



**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 22 AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire : Grégory CAUDAL

**2025-04-048- Budget Lotissement Le Gerbier – Décision modificative n°1**

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2025-03-037 du 25 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du lotissement le Gerbier ;  
Considérant le dépassement de crédits à l'article 605, d'un montant de 478.23 €,  
Considérant l'état de frais du 26/03/2025 du notaire de l'Hermeault indiquant un solde à payer d'un montant de 188,00 € relatif à des frais d'acte consécutifs au dépôt de pièces « Le Chêne vert » ;  
Considérant l'absence de crédits à l'article 6227 au budget primitif du lotissement le Chêne Vert, il convient de réaliser une décision modificative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative portant sur la section fonctionnement du budget du lotissement le Gerbier telle que détaillée ci-après:

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montants	Chapitre	Article	Montants
011 Charges à caractère général	605 Achats de matériels, équipements et travaux	+1000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	75822 Prise en charge du déficit du BA à caractère administratif par le BP	+1 200,00 €
	6227 Frais d'actes	+200,00 €			
<b>Total</b>		<b>+1 200,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>+1 200,00 €</b>

*Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL*

*Pour extrait conforme  
Le Maire  
Yves BAUDRY*

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 AVR. 2025  
et publication du  
Le Maire, Yves Baudry 25 AVR. 2025



**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 22 AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire : Grégory CAUDAL

**2025-04-049- Budget Panneaux Photovoltaïques : Remboursement de l'avance du Budget Communal - Décision modificative n°1**

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2023-09-099 du 19 septembre 2023 approuvant la décision modificative n°3 dont l'objet était de résorber le déficit du budget panneaux photovoltaïques en 2023 par une avance du budget commune d'un montant de 80 000,00 €.

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2025-03-038 portant approbation du budget primitif 2025 Panneaux Photovoltaïques.

Considérant que la trésorerie du budget panneaux photovoltaïques permet de commencer à rembourser l'avance à hauteur de 10 000,00 pour l'année 2025.

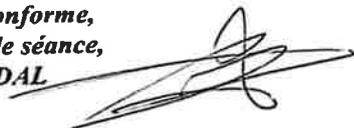
Considérant qu'il convient d'effectuer une décision modificative afin de permettre ce remboursement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

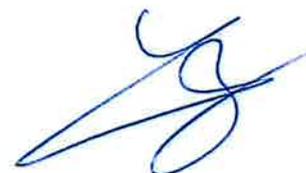
- **D'ACCEPTER** le remboursement de l'avance du Budget Communal à hauteur de 10 000,00 € pour l'année 2025.
- **DE VALIDER** le virement de crédits tel que proposé ci-dessous en dépenses d'investissement du budget panneaux photovoltaïques :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
23 / Immo en cours	2313	Constructions	-10 000,00 €
16/ Emprunts et dettes assimilées	16871	Remboursement des emprunts souscrits par la collectivité de rattachement	10 000,00 €
Total			0,00 €

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Yves BAUDRY



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 AVR. 2025  
et publication du  
Le Maire, Yves Baudry 25 AVR. 2025



DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 22 AVRIL 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /  
Secrétaire : Grégory CAUDAL

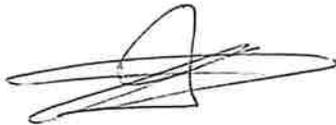
**2025-04-050- Budget Communal : Décision Modificative n°1**

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2025-03-039 du 25 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget communal;  
Considérant la nécessité d'augmenter les crédits à l'article 65821 en dépenses de fonctionnement suite au vote de la décision modificative du budget du lotissement du Gerbier (délibération n°2025-04-048) ;  
Considérant que suite au vote des taux d'impôts réalisé le 25/03/2025, le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 est de 437 347,00 €, il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires en section de fonctionnement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les ouvertures de crédits en section de fonctionnement et d'investissement selon le détail joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Yves BAUDRY



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 AVR. 2025  
et publication du 25 AVR. 2025  
Le Maire, Yves Baudry

85281

COMMUNE DE SERIGNE

Code INSEE

COMMUNE DE SERIGNE

DM n°1 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	1 500,00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621 : Fournitures non stockées - Combustibles	0.00 €	1 500,00 €	0.00 €	0.00 €
D-60622 : Fournitures non stockées - Carburants	0.00 €	1 000,00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	3 500,00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Primes d'assurances multirisques	0.00 €	1 000,00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0.00 €	400,00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations,...)	0.00 €	100,00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	1 000,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0.00 €	2 000,00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	2 000,00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	3 000,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7391111 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0.00 €	1 800,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65821 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	1 200,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313-44 : Programm 44	0.00 €	10 000,00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-27638-OPFI : OPERATIONS FINANCIERES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>30 000.00 €</b>		<b>30 000.00 €</b>

25 AVR. 2025

SLO

**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 22 AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /

Absent (article L.432-12 du code pénal) : COULAIS Damien

Secrétaire : Grégory CAUDAL

**2025-04-051-Subventions communales 2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (12 voix, Conformément à l'article L.432-12 du code pénal, M. COULAIS Damien ne participe pas au débat et au vote), le Conseil Municipal :

**-DECIDE** de verser les subventions suivantes :

<b>Article 65748</b>	<b>Montant en €</b>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)	300,00 €
COMITÉ DES FETES	800,00 €
CYCLO CLUB	180,00 €
REBOND SUD VENDEE	80,00 €
ASTRO CLUB	100,00 €
SOCIETE DE CHASSE	130,00 €
UNC SERIGNE	130,00 €
PALET FONTE	100,00 €
RETRAITES SPORTIFS	130,00 €
PETITES BIELLES	100,00 €
OUTIL EN MAINS	70,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
NATURELLEMENT ENSEMBLE A SERIGNE (association des bénévoles)	200,00 €
ADMR	1 300,00 €
ADMR services de soins	366,00 €
L'ABEILLE VENDEENNE (rucher du pôle de proximité)	100,00 €
DANSE AVEC NOUS A SERIGNE (nouvelle association)	100,00 €
<b>Total</b>	<b>4 286,00 €</b>

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 4 AVR. 2025 et publication du.....  
Le Maire,

25 AVR. 2025



DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 22 AVRIL 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire : Grégory CAUDAL

2025-04-052-Marché de « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire » - Choix de la procédure de commande publique

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21 ;

Vu l'article R2122-8 du Code de la commande publique ;

Monsieur Le Maire rappelle que le Marché de « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire » prend fin au 31/08/2025. Une consultation doit de nouveau être lancée pour 1 an avant la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes du pôle de proximité à partir de la rentrée 2026-2027.

Le besoin pour l'année scolaire 2025-2026 est estimé à environ 10 115 repas pour un coût prévisionnel unitaire HT de 3,80 €, soit un total HT de 38 437,00 € HT. Ce montant prévisionnel étant inférieur au seuil de 40 000 € HT, le présent marché n'est donc pas soumis à l'obligation de publicité et de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-AUTORISE M. Le maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à lancer une consultation via un cahier des charges qui sera transmis par mail à quelques opérateurs économiques spécialisés dans la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL,



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....24 AVR. 2025  
et publication du.....  
Le Maire, 25 AVR. 2025



**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 22 AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire : Grégory CAUDAL

**2025-04-053-Réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde**

Une version réactualisée du PCS (10<sup>ème</sup> mise à jour) a été transmise par mail aux membres du CM.

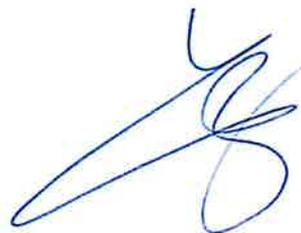
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la mise à jour du plan communal de Sauvegarde (version 10) selon le projet annexé à la présente délibération.

*Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL*



*Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY*



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....  
et publication du... 24 AVR. 2025 .....  
Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint.

25 AVR. 2025



**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 22 AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire : Grégory CAUDAL

**2025-04-054 - Marche gourmande – tarifs année 2025**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à fixer les tarifs 2025 des repas de la marche gourmande (date prévisionnelle le 5 juillet 2025). Les règlements seront encaissés via la régie mise en place par délibération en date 21 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

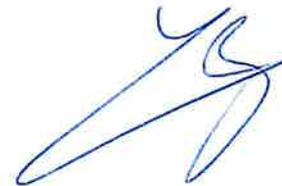
**DE VALIDER** les tarifs 2025 suivants :

- Marche gourmande : 3 € pour les habitants de la commune et 10 € pour les habitants hors commune sur invitation d'un sérignolais ; gratuité pour les enfants jusqu'à 11 ans (inclus).

***Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL***



***Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,***



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le ... 24 AVR. 2025 ...  
et publication du ... 25 AVR. 2025 ...  
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE  
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 13  
Conseillers présents : 13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du MARDI 22 AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le quinze avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie - GUILMINEAU Delphine - JOURDAIN Fabienne - LEBON Sandrine - LÉRIDON Marylène - SCHLICH Ludivine  
Messieurs BAUDRY Yves - CAUDAL Grégory - COULAIS Damien - DIEUMEGARD Romain - FAUCHERON Jean-Michel - GIRAUD Sébastien - PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire : Grégory CAUDAL

**2025-04-055-Participation au transport solidaire**

Monsieur le Maire

- Informe que la Commune de Sérigné, en partenariat avec l'Office De Développement Associatif et Social (ODDAS) de Fontenay-le-Comte, met en place un transport solidaire,
- Précise que les chauffeurs bénévoles doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle auprès de l'ODDAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

**-de PRENDRE** en charge la cotisation annuelle pour l'année 2025 des chauffeurs bénévoles, au nombre de 2, participant au transport solidaire.

*Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Grégory CAUDAL,*



*Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 AVR. 2025  
et publication du  
Le Maire, 25 AVR. 2025